

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XIX

Québec, 22 décembre 1906

No 19

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 289. — Les Quarante-Heures de la semaine, 289. — L'Eglise et l'Etat en France, 290. — Chronique des diocèses, 292. — S. C. des Rites, 295. — Question sur le Trentain, 296. — Un duel au balai, 297. — Bibliographie, 303.

Calendrier

— o —

23	DIM.	vl	IV de l'Avent. 2 cl., <i>semid.</i> <i>Kyr.</i> de l'Avent. Vêp. de ce dim. (<i>O Emmanuel, dbl.</i>)
24	Lundi	vl	Jeune. De la vigile privilégiée. Messe propre.
25	Mardi	b	Noël (d'oblig.) 1 cl. Octave priv. <i>Kyr.</i> 2d tou à Minuit. <i>Kyr.</i> royal le jour. II Vêp., mém. du suiv.
26	Merc.	r	S Etienne, 1 ^{er} martyr.
27	Jeudi	b	S. Jean apôtre et évangéliste. } 2 cl. avec octave.
28	Vend.	vl	SS. Innocents, martyrs. }
29	Samd.	r	S. Thomas de Cantorbéry, évêque et martyr.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

23 décembre, Hospice Saint-Antoine, Québec. — 25, Dominicaines de l'Enfant-Jésus, Québec. — 26, Convent de Thetford. — 27, Tewkesbury. — 28, Hospice Saint-Charles, Québec.

L'Eglise et l'Etat en France

D'APRÈS UN JOURNAL ANGLAIS PROTESTANT

Il y a quelque temps, le *Birmingham Post*, journal important d'Angleterre, publiait l'article suivant sur la persécution religieuse de France. Ces lignes, disait la *Semaine religieuse de Cambrai* en les reproduisant, sont pleines de droiture et d'équité envers le Saint-Siège.

« Bien que le public anglais n'aime pas, en général, d'exprimer une opinion au sujet de la politique intérieure de la France, le conflit, qui vient d'atteindre son point culminant par la publication de l'Encyclique pontificale relative à la loi de séparation de décembre dernier, est un de ceux devant lesquels il serait impossible de rester des spectateurs indifférents. Il implique des conséquences d'un intérêt profond et permanent. Sous la querelle par rapport à des assemblées administratives, qui a mis aux prises la République et le Vatican, il y a une question d'un intérêt plus grave et vraiment vital : celle de l'existence de la Religion elle-même en France, et non seulement dans ce pays, mais encore ailleurs. Car l'Eglise ne peut souffrir des pertes ou obtenir des avantages dans aucun Etat, dans la lutte incessante entre la foi et la puissance des ténèbres, sans que les effets en soient ressentis dans la Chrétienté tout entière. C'est précisément cela qui fait regarder comme une question d'intérêt mondial, et non point seulement national, la lutte à mort maintenant engagée entre l'Eglise et l'Etat en France. Toutes les nations occidentales y sont essentiellement intéressées. Cette lutte marque une période décisive dans le choc entre la Religion et le laïcisme ; mais, de ces deux grandes forces humaines, l'une tend à soumettre les âmes à la doctrine de l'Eglise, et l'autre à émanciper la pensée et l'action de la philosophie et des règles de vie que cette doctrine contient. Ce conflit doit retenir notre attention, à nous Anglais, non moins que celle de toute autre nation, et peut-être plus encore ; car, bien que nous soyons constitutionnellement un Etat protestant, l'Eglise catholique romaine est l'Eglise-mère de la Chrétienté. Et nous avons

atteint, dans notre histoire religieuse, un point où l'aversion pour cette Eglise est tout prêt de disparaître, et où cette aversion fait place à un sentiment de sympathie qui nous intéresse à ce qui lui arrive dans le monde entier. D'où il résulte que la lutte entre l'Eglise et l'Etat en France est notre affaire en même temps que celle des Français et du Vatican, parce que cette querelle n'est qu'une manifestation locale d'une lutte dont l'étendue est celle du monde entier.

« La gravité du conflit, en France, dérive d'un fait qui n'est pas apprécié en Angleterre autant qu'il mériterait de l'être : c'est que la France est encore catholique au fond du cœur. Parce que, à l'époque de la grande Révolution, la canaille de Paris massacra les prêtres, ferma les églises, fit monter sur l'autel la « déesse Raison » dans la personne d'une gourgandine, et abolit le calendrier chrétien, il s'est établi dans l'opinion anglaise la croyance que le christianisme était mort, ou du moins ne tarderait pas longtemps à s'éteindre. Et cette idée, on n'a jamais pu la déraciner en France; elle est même allée en se renforçant toujours dans les esprits superficiels, à cause de l'anticléricalisme agressif des classes politiques dans les grandes villes. Mais quiconque connaît la France rurale — la France de l'Ouest, du Centre, du Sud — sait bien que là, le catholicisme est encore bien vivant; tenter de l'abattre, comme fait le gouvernement français, c'est mettre en péril l'existence même de la République.

« L'Encyclique pontificale est une acceptation formelle, de la part du Vatican, de la déclaration de guerre formulée par le gouvernement français. »

Le journal anglais, avec une intention très visible de justice et d'impartialité, fait l'historique de la campagne menée contre l'Eglise catholique sous Waldeck-Rousseau et sous Combes, campagne qui se continue et s'élargit maintenant.

Il conclut ainsi :

« Il y a des hommes d'Etat au Vatican comme à Paris et même, au Vatican, les maîtres en l'art de la politique sont fort habiles à se débrouiller dans des crises semblables à celle dont nous sommes maintenant les témoins. Bismarck lui-même est « allé à Canossa », bien qu'il eût hautement déclaré que nul ne pourrait l'y mener. Il serait tout à fait avantageux à la France de trouver un moyen de faire la paix avec l'Eglise.

Les Républiques et les Monarchies passent, mais l'Eglise reste. Si le conflit est porté aux extrêmes, la société française sera secouée jusque dans ses fondements. Ce n'est certainement pas un état de choses qui puisse tourner à l'avantage d'un gouvernement quelconque. »

Chronique des diocèses

— o —

QUÉBEC

— Comme nous le disions il y a huit jours, S. G. Mgr l'Archevêque a béni trois cloches pour l'église du Saint-Cœur de Marie. La cérémonie a eu lieu le jeudi 13 décembre, dans l'après-midi, et un grand nombre de prêtres et de fidèles y assistèrent. Le sermon de circonstance fut prononcé par M. l'abbé G. Auclair, curé de Saint-Jean Chrysostome et qui fut curé de Saint-Cœur de Marie durant un grand nombre d'années. Ensuite, Monseigneur adressa aussi à ces bons paroissiens ses félicitations et d'utiles recommandations.

— Le jour suivant, vendredi, Sa Grandeur était à Thetford Mines, pour visiter les travaux de la nouvelle église paroissiale, du presbytère de Saint-Maurice, et du collège que les Frères font construire à Thetford. Au couvent des Sœurs de la Charité, Monseigneur fut l'objet d'une charmante réception.

— Dimanche soir, Monseigneur assista, au Patronage de Saint-Vincent de Paul, à la réunion des conférences convoquée à l'occasion du 60^e anniversaire de l'établissement de la Société à Québec. M. l'abbé Lortie, du Séminaire, y donna une intéressante causerie sur la pratique de la charité. Monseigneur termina la séance par une allocution toute paternelle, rappelant le souvenir des fondateurs de l'association québécoise et énumérant tout le bien qu'elle a opéré au milieu de nous.

A la suite de cette belle réunion, Monseigneur donna la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement.

Du compte rendu que l'*Événement* a publié de cette réunion, nous voulons citer ici le résumé du discours de M. C.-J. Magnan, président général, qui a donné des statistiques sur l'œuvre de la Société :

M. Magnan annonce qu'il y a déjà 166 familles sur les listes et que tout annonce que les conférences ne manqueront pas, cet hiver, de prodiguer leurs secours et leurs consolations aux pauvres. Il dit aussi que 360 enfants reçoivent au Patronage l'éducation et la nourriture, le pain de l'âme et celui de la science. Du 1^{er} mai au 15 décembre, le Refuge de Nuit a donné asile à 220 malheureux sans abri, et il invite les personnes qui auraient des habits ou du linge hors d'usage de les envoyer au Refuge où ils serviront à couvrir ces infortunés qui sont, la plupart du temps, dépourvus de tout. M. Magnan mentionne deux œuvres importantes en voie de réalisation, une maison de refuge pour les marins et l'établissement d'une maison de Patronage à Saint-Sauveur.

A l'occasion du 60^e anniversaire de la Société, M. Magnan rappelle les œuvres du passé. Il y avait 60 ans, le 12 novembre dernier, que Mgr Baillargeon, alors curé de la Basilique, présidait la première conférence de Saint-Vincent de Paul établie en cette ville. Ce fut le Dr Painchaud qui organisa alors douze conférences, et aujourd'hui la bonne semence a fructifié, car la ville de Québec compte 34 conférences, dont 5 irlandaises. Après avoir fait l'historique de la Société M. Magnan a continué de citer des statistiques fort intéressantes. Il nous a appris qu'il y a actuellement dans tout le Canada 143 conférences, qui dépendent du Conseil Supérieur de Québec. Elles comptent en tout 5,630 membres, et l'an dernier, elles ont secouru 3,500 familles. La recette moyenne pour tout le Canada est de \$110,000 à \$125,000 par année.

Ces 143 Conférences sont reliées par dix Conseils Particuliers. A Québec, il y a 34 Conférences, dont 29 canadiennes-françaises et 5 irlandaises. La moyenne des familles secourues est de 400 à 450 par année.

— Le 13, il y avait, chez les Sœurs de la Charité de Québec, cérémonie de profession et de vêtue, présidée par Mgr C.-A. Marois, assisté des Révérends J.-O. Cantin, curé de Saint-Nicolas et Denis Garon, curé de Saint-Etienne de Lauzon.

Ont fait leurs vœux perpétuels : Mlles M.-Anna Fortin, du Cap Saint-Ignace, en religion Sr Sainte-Euphrosine ; Aurélie Demers, de Saint-Nicolas, en religion Sr Saint-Clément.

Ont fait les premiers vœux : Mlles M.-Agnès Vaillancourt, de Saint-Anselme, en religion Sr Saint-Arthur ; Malvina Goulet, de Québec, en religion Sr Saint-Maxime ; Antonia Bhéer, de la Malbaie, en religion Sr Saint-Elizée ; Alide Dugal, de Québec, en religion Sr Sainte-Anyse ; Alice Demers, de Saint-Romuald, en religion Sr Sainte-Catherine de Sienne ; M.-Alma Beaudet, de Saint-Jean Deschaillons, en religion Sr Marie de la Résurrection ; Adina Rivard, de Saint-Casimir, en religion Sr Saint-Joseph d'Armathie ; Fœdera Ouellet, de Saint-

Alexandre, en religion Sr Sainte-Georgie-Anne, *choristes* ; Marie-Laure Poulin, de Saint-Joseph (Beauce), dite Sr Saint-Nicétas ; Marie Martel, de Saint-Etienne de Lauzon, dite Sr Sainte-Zoïle ; Joséphine Morneau, de Saint-Pascal, dite Sr Saint-Mizaël ; Marie Côté, de Saint-Damase (Matane), dite Sr Saint-Azarie ; Simonia Larochelle, de Saint-Elzéar (Beauce), dite Sr Saint-Eustolie, *auxiliaires*.

Furent admises à la vêtue : Mlles Bernadette Desjardins, de Saint-Denis, en religion Sr Marie de la Paix ; Corinne Benoît, de Fall-River, en religion, Sr Sainte-Berthe ; M.-Louise Doyon, de Saint-Victor de Tring, en religion Sr Saint-Pierre-Damien ; Lizzie Ryan, de Saint-Malachie, en religion Sr Marie-des-Anges, *choristes* ; Marie-Anne Tousignant, de Sainte-Sophie de Lévrard, dite Sr Saint-Antonio ; Marie Thibault, de Saint-Fabien (Rimouski), dite Sr Sainte-Flora ; Adélia Perron, de Sainte-Luce (Rimouski), dite Sr Saint-Banilas, *auxiliaires*.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'abbé S. Bélanger, assistant-aumônier.

Etaient présents : Mgr F.-X. Faguy, curé de Québec ; MM. les abbés J. Sirois, curé du Cap Saint-Ignace ; J.-F. Dumais, curé de Saint-Denis ; Jos. Gosselin, du Collège de Sainte-Anne ; le Révérend Père Anselme-Marie, Franciscain.

RIMOUSKI

— A l'occasion de la fondation récente, à Rimouski, d'un monastère d'Ursulines, Mgr Blais, évêque de Rimouski, a publié un très remarquable Mandement, consacré à raconter l'histoire et les mérites de l'ordre des religieuses Ursulines.

— Jeudi, le 13, l'honorable M. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique, a inauguré l'Ecole normale, récemment ouverte sous la direction de M. l'abbé Ross, principal, et des religieuses Ursulines. Une séance très intéressante a marqué cette inauguration, au cours de laquelle Mgr de Rimouski et M. le Surintendant ont prononcé des discours très remarquables.

L'honorable M. de la Bruère a visité aussi toutes les autres maisons d'éducation de la ville.

CHICOUTIMI

— A l'Hospice de la Baie Saint-Paul, tenu par les Petites-Franciscaines de Marie, le 5 décembre, fête de l'Immaculée-

Conception, trois novices prononçaient leurs premiers vœux. C'étaient Mlles Délima Daigle, de Daigle, Maine, Sr Marie-Candide; Marie-Lucie Richard, de Saint-Charles, N.-B., Sr Marie-Ludovic, et Anne-Marie Furois, de Québec, Sr Marie-Cécile-de-Jésus.

Mlle Laura Pageau, de Québec, recevait le saint habit, avec le nom de Sœur Marie-de-l'Espérance.

La cérémonie a été présidée par l'abbé S. Rossignol, aumônier de la communauté.

SAINT-HYACINTHE

— On annonce la publication prochaine de l'Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu, par M. l'abbé J.-B.-A. Allaire.

— Le 10 décembre ont eu lieu, à Saint-Hyacinthe, les funérailles solennelles du Frère Côme, fondateur de la maison des Maristes en cette ville. Cette fondation remonte à l'année 1892.

S. C. des Rites

— o —

14 mars 1906.

DU CLERC QUI FAIT L'OFFICE DE SOUS-DIACRE OU DE

CHAPELAIN A LA MESSE

I. On ne peut prendre un clerc pour faire l'office de sous-diacre à la messe solennelle que s'il y a une cause raisonnable; et encore ne peut-on prendre qu'un clerc minoré ou, au moins, tonsuré. — II. Ce clerc prend l'amict, l'aube, le cordon et la tunique, mais non le manipule. — Il remplit toutes les fonctions du sous-diacre, à l'exception de ce qui suit: — *a*) il ne verse pas l'eau dans le calice avant l'offertoire, laissant ce soin au diacre; — *b*) après la consécration, il s'abstient de toucher le calice, de placer dessus la palle ou de l'enlever; — *c*) d'essuyer le calice après les ablutions, office rempli par le célébrant. — C'est à lui à recouvrir le calice avec le purificateur, la patène, le voile et la bourse et à le porter à la crédence. — III. Pour faire l'office de chapelain à la messe basse dite par un évêque ou un prélat, à défaut de clerc dans les ordres sacrés, on peut prendre un clerc minoré ou, tout au moins, tonsuré. — IV. Le clerc peut alors remplir toutes les fonctions décrites au Cérémonial des évêques, lib. I, cap. XXIX, pour la messe basse des évê-

ques.—Il faut toutefois en excepter ce qui a été réservé au n° 2 au sujet du clerc qui fait les fonctions de sous-diacre. — De plus, il lui est interdit d'essuyer le calice avant l'offertoire, — de verser le vin et l'eau dans le calice, — de donner la patène avec l'hostie et le calice au célébrant. — V. Pour la messe basse d'un évêque ou d'un prélat, comme pour la messe chantée sans ministres, le calice doit être placé sur la crédence recouvert de son voile et de la bourse; — la coutume de le laisser privé de son voile et de le porter ainsi découvert à l'autel est un abus qu'il faut éliminer. — VI. Après la communion, c'est au célébrant à essuyer le calice; mais le clerc qui fait les fonctions de chapelain pourra l'organiser et le porter à la crédence ainsi couvert du voile et de la bourse. — VII. En l'absence d'un clerc au moins tonsuré, l'évêque ou le prélat peut prendre un clerc non tonsuré. Dans ce cas, le calice, recouvert de son voile, est porté sur l'autel avant la messe et placé à la manière ordinaire sur le corporal au milieu de l'autel. Le clerc non tonsuré doit se comporter comme pour les messes célébrées par un simple prêtre. — Il lui est cependant permis d'assister le célébrant, de tourner les feuillets, de soutenir le bougeoir. C'est au célébrant à purifier le calice, à le couvrir et à le placer au milieu de l'autel; après la messe on le reporte à la sacristie. — Tous les privilèges et les coutumes contraires sont déclarés abolis.

(*Ami du Clergé.*)

Question sur le Trentain

— o —

Peut-on faire compter les trois messes de Noël pour trois messes de Trentain ?

L'*Ami du Clergé* (17 mai 1906, p. 430) a répondu comme suit à cette question :

« Il n'y aurait pas de trentain, si l'on faisait entrer en ligne de compte les trois messes de Noël. Car, dit Beringer dans son livre approuvé par la Congrégation des Indulgences, ces messes doivent se dire durant trente jours consécutifs pour l'âme dont on veut obtenir avec une efficacité spéciale la délivrance du purgatoire. (Tome 1, Part. 2, Sect. 3, au mot : *Autels grégoriens.*) »

Un duel au balai

— o —

C'était à une époque où les processions ne gênaient pas encore autant nos gouvernants qu'aujourd'hui. Dans un petit village d'un département du centre de la France, vivait un général en retraite. Ce vieux débris de nos armées avait conservé tous les préjugés de certains révolutionnaires contre la religion et ses ministres.

Pour lui une robe noire était une espèce d'épouvantail, dont la vue lui eût presque fait rebrousser chemin. (Disons en passant qu'il y a pas mal de gens, *modern style*, aussi sots que lui sous ce rapport.) Il eût tremblé qu'on le vit en compagnie d'un prêtre, et il n'eût point pardonné à un de ses amis un acte ostensible de religion.

Or, notre vieux général avait été nommé maire de sa commune. Rien de plus naturel : son rang et sa fortune le plaçaient forcément à la tête de la municipalité, et disons, pour être juste, qu'il s'acquittait de ses fonctions avec zèle. Il est bon d'avoir du zèle, mais pas trop n'en faut ; et notre homme en avait un bon brin de trop, quand, sous prétexte de redresser les abus, il tracassait le pauvre curé du village.

Il n'aurait pas fallu que le bon curé demandât un secours quelconque à la commune pour son église ou son presbytère ; c'est tout au plus si on ne lui faisait pas des difficultés quand il dépensait soit ses propres deniers, soit les aumônes que lui faisaient les âmes charitables,

Le pauvre curé gémissait dans cet état de choses, et tâchait par sa douceur, par ses prévenances, de fléchir cet esprit étroit ; mais plus il y mettait du sien, plus il rencontrait d'aigreur et de mauvaise volonté.

Hâtons-nous de dire qu'il y avait là, comme souvent, le bien à côté du mal, l'ange à côté du démon. Providentielle et miséricordieuse anomalie, la femme du général était un modèle de piété ; et comme son mari ne la contrariait pas et lui laissait à cet égard, ainsi qu'il le disait lui-même, liberté de manœuvres, elle s'efforçait, de tout son pouvoir, d'atténuer les incartades du vieux tyran.

Les choses en étaient là, lorsque survint un incident qui,

bien petit en apparence, devait opérer une véritable révolution.

On était au mois de juin. La veille de la Fête-Dieu, il y avait eu le matin un orage terrible, et la place du village où devait s'élever le reposoir était couverte d'une boue épaisse. Le curé alla trouver ses paroissiens et les pria de vouloir bien balayer cette boue qui faisait son désespoir.

Tous les paysans se mirent à l'œuvre à la voix de leur pasteur, et bientôt le passage était praticable, à l'exception toutefois de l'espace de terrain situé devant la demeure du général.

Allons ! mes enfants, disait le curé, c'est pour le bon Dieu que vous travaillez ; un peu plus, un peu moins, ce n'est pas une affaire. Il y a des religieux qui se relèvent la nuit, afin de prier pour ceux qui ne prient pas ! pourquoi ne balayeriez-vous pas pour ceux qui ne veulent pas balayer ?... Devant le château la boue est bien épaisse. Un peu d'huile de bras, et il n'y paraîtra plus rien.

— Nenni ! nenni ! monsieur le curé, fit un ancien ! j'en connais l'patron. Si quelqu'un se permettait de balayer devant chez lui sans sa permission, on verrait beau jeu.

Le bon curé poussa un soupir.

— Eh bien ! dit-il, n'en parlons plus, mes amis. Je ne veux pas vous exposer à sa mauvaise humeur. J'aviserais à un autre moyen.

Une heure après, le curé se faisait annoncer au château et était introduit. Le général prit le premier la parole.

— Monsieur le curé, dit-il, ironiquement, comme je suppose que c'est à la bourse de ma femme que vous en voulez, je suis tout à fait inutile ici et vous me permettez...

— Vous faites un jugement téméraire, général, interrompit le curé ; aujourd'hui c'est à vous que je veux parler.

— C'est différent alors, je vous écouterai... si ce n'est pas trop long.

— Je serai bref, car je n'ai pas de temps à perdre. C'est demain la Fête-Dieu. Selon la coutume immémoriale, la procession du Très-Saint-Sacrement passera devant votre château, pour se rendre au reposoir qui se fait sur la place, au pied de la Croix. Je viens donc vous prier de vouloir bien

faire balayer les abords du château ou, si cela vous convient mieux, de permettre qu'on les balaye.

— Monsieur le curé, la loi avant tout ! Comme ce que vous appelez la Fête-Dieu ne se trouve pas mentionné dans les décrets traitant des usages ruraux, je n'ai pas à faire balayer, et, comme je suis le maître sur ma propriété, je ne permettrai à personne de le faire.

— Mais, mon ami, hasarda timidement la femme du général, tu y mets réellement de la mauvaise volonté ! Il ne s'agit ni de loi ni d'usage. Ce que te demande M. le curé est bien peu de chose ; nous avons les domestiques, et je n'ai qu'un ordre à donner . . .

— Ma chère amie, je te prie de ne pas te mêler de mes affaires. Je défends de balayer le devant de ma porte, parce que cela me convient, et que c'est mon droit ; et quiconque se permettra d'enfreindre mes ordres, fera connaissance avec ma cravache, ou j'y perdrai mon nom !

— Dieu me préserve, dit le curé, d'être dans cette maison une cause de discorde ! . . . C'est bien votre dernier mot, général ? vous ne voulez ni donner ordre à vos gens de balayer, ni permettre à vos voisins de balayer pour eux ?

— Pas même avec un plumeau ! fit le général impatienté, en frappant du pied.

— Cela me suffit.

Le curé s'inclina et sortit.

— Pierre ! François ! Nicolas ! . . . cria tout à coup le général, avancez à l'ordre !

Les trois domestiques s'empressèrent d'accourir.

— Vous savez que j'ai le poignet en core solide ?

— Oui, général, firent à voix basse les trois laquais.

— Vous savez que quand je promets quelque chose, je tiens largement parole ?

— Oui général.

— Eh bien ! si l'un de vous s'avise de balayer le devant de ma maison, de quelque part que lui en vienne l'ordre, je lui promets de lui froter les épaules de manière qu'il s'en souviene longtemps. C'est compris ?

— Oui, général.

— Alors, par le flanc droit. Arche ! . . .

Les trois valets pivotèrent militairement sur leurs talons et retournèrent à leurs occupations.

Les gens qui ne sont pas méchants par caractère, mais par système ou esprit de parti, ressentent ordinairement, après avoir fait une méchanceté, je ne dirai pas un remords, mais un certain mécontentement d'eux-mêmes qui se trahit toujours par de la mauvaise humeur.

C'est ce qui arriva au général. Il fut inabordable toute la soirée, et contre son habitude, il se coucha sans fumer sa pipe, et sans avoir déchiré la bande de son journal, arrivé cependant depuis trois heures de l'après-midi.

Tout se réglant, au château, sur le maître, à peine était-il nuit que le vaste édifice rentra dans le silence ; les lumières s'éteignirent une à une ; et, à l'exception d'un gros dogue qui veillait dans le jardin, tout le monde semblait dormir du sommeil du juste.

Il n'en était rien cependant du moins quant au général ! il avait ce qu'on appelle une nuit agitée. Il se retournait sans cesse dans son lit, tantôt sur le côté droit, tantôt sur le côté gauche, et s'il s'endormait, au bout de quelques instants il se réveillait en sursaut pour recommencer le même manège, tout en grommelant entre ses dents contre cette vilaine insomnie.

Il en était bien à sa dixième évolution sur lui-même, quand tout à coup, entre minuit et une heure, il lui semble entendre un bruit étrange... Uiche !... Uiche !... Uiche !...

— C'est singulier, se dit-il en se dressant sur son séant.

— Uiche !... Uiche !... Uiche !...

— « Morbleu ! » que signifie ce bruit ?

Et pour mieux entendre, il dégage un peu ses oreilles emprisonnées sous un ample bonnet de coton.

— Uiche !... Uiche !... Uiche !...

— Par tous les diables, il y a sûrement quelqu'un qui balaye ! ... Mille bombes ! nous allons avoir beau jeu. C'est sans doute quelque paysan payé par le curé, ou encore un de mes gredins de domestiques... Ah ! Ah ! Monsieur le curé, vous vous permettez des ruses de guerre !... Bien ! Bien ! nous allons déloger l'ennemi par une charge à fond de train !

Tout en faisant son monologue, le général avait passé son pantalon, ses pantoufles et sa robe de chambre, et, la cravache

à la main, descendait doucement dans la cour et arrivait à pas de loup à la porte de la rue.

Pendant ce temps-là, le pauvre balai, sans se douter de la furieuse sortie qui se préparait, continuait à aller son train en conscience.

Uiche ! . . . Uiche ! . . . Uiche ! . . .

Mais le général, ouvrant brusquement la porte, s'élança, la cravache levée, sur le téméraire qui osait braver ses ordres.

— Mille millions de cartouches ! je vais t'apprendre . . .

Mais il s'arrête, sa cravache lui tombe des mains ; il devient pâle, il balbutie :

— Quoi ! c'est vous, monsieur le curé, à cette heure de la nuit, balayant devant ma porte !

— Moi-même, général. Vous aviez menacé d'un châtement exemplaire celui qui se permettrait d'accomplir cette œuvre de piété ! Il était de mon devoir d'en supporter les conséquences. Mais ne vous gênez pas, général, ramassez votre cravache et frappez ! Je serai bien heureux de recevoir pour mon Sauveur ces quelques coups en reconnaissance de tout ce qu'il a enduré pour moi.

— Ah ! oui-dà, fit le général. C'est comme cela que vous le prenez ! . . . Eh, bien ! nous allons voir autre chose maintenant !

Et s'élançant dans la cour avec la vigueur d'un jeune homme :

— Pierre ! François ! Nicolas ! réveillez-vous donc, paresseux ! et apportez-moi un balai ! s'écriait-il d'une voix de tonnerre.

Les trois domestiques accoururent précipitamment, pensant que le feu était au château.

— Eh bien ! ce balai !

— Un balai ! articula enfin le pauvre Pierre tout ébahi.

— Oui, paresseux, un balai ! et cela lestement ! je te demande un balai depuis un quart d'heure.

Pierre, sans comprendre un mot de ce qui se passe, court chercher l'instrument tant désiré. Le général le lui arrache des mains et se met à balayer à côté du curé avec une rage comique.

— Mais, général, dit le bon curé attendri, prenez donc garde de vous faire du mal, vous n'êtes pas habitué . . .

— Non, « morbleu » ! laissez-moi. Allez de votre côté, moi j'irai du mien, et nous verrons qui l'emportera.

Mais, au bout de dix minutes de cet exercice, le brave général suait à grosses gouttes et soufflait comme une locomotive.

— Tiens, dit-il à Pierre en lui donnant son balai, empoigne cela et achève la besogne en te faisant aider par ces deux fainéants, qui ne savent pas encore s'ils sont bien éveillés... Quant à vous, monsieur le curé, faites-moi le plaisir d'aller vous coucher. Je vais en faire autant, et demain, s'il plaît à Dieu, j'espère vous prouver que vous avez prêché cette nuit votre plus beau sermon.

Il y a un proverbe qui dit : « Il n'y a pas comme les paresseux quand une fois ils se mettent à la besogne. »

Le lendemain, dès la pointe du jour, tout le château était en mouvement. Le général, au milieu de son jardin, tenant à la main un énorme sécateur, commandait la manœuvre :

— Allons ! disait-il à ses domestiques, dépêchons-nous ! nous n'avons pas de temps à perdre, voilà déjà l'*Angelus* !...

Et les trois grands laquais, montés sur des échelles, abattaient sans pitié les plus belles branches des acacias, des tilleuls et des marronniers. Quant au général, il s'était réservé la besogne la plus facile ; mais on peut dire qu'il remplaçait la qualité par la quantité.

Jamais, pendant ses plus rudes campagnes, il n'avait fait avec tous ses hommes un tel massacre : le sol autour de lui était littéralement jonché de fleurs. Pensées, lys, rhododendrons, œillets, pivoines, tout y passait. Mais rien n'est comparable à la razzia que le général était en train d'opérer sur les rosiers. Les pauvres roses tombaient les unes sur les autres sous l'impitoyable sécateur.

Quand le jardin fut à peu près tondu à la *Titus*, le général s'arrêta enfin ; et croisant les bras comme Achille après la défaite d'Hector, il contempla son ouvrage.

— « Parbleu » ! dit-il, si monsieur le curé n'est pas content c'est qu'il sera difficile... Allons ! à l'œuvre, les enfants ! Il s'agit de déménager tout cela maintenant. François et Nicolas, chargez-vous du feuillage ! toi, Pierre, tu vas m'aider à transporter les fleurs.

En quelques instants tout était entassé devant la porte du château et le plus beau reposoir qu'on eût vu de mémoire d'homme s'élevait majestueusement aux premiers rayons du soleil.

L'excellente femme du général avait vu de sa fenêtre tout ce qui se passait dans le jardin, elle n'en pouvait croire ses yeux. Mais quel ne fut pas son étonnement lorsque le général, en prenant son café, lui annonça qu'il l'accompagnerait à la messe et qu'il comptait suivre la procession ! Elle n'osait croire à tant de bonheur tout d'abord et s'imaginait être le jouet d'un rêve.

Tout se passa cependant ainsi que le général l'avait annoncé, il assista à la messe et suivit la procession.

Le lendemain le curé dînait au château.

La femme du général ne put s'empêcher de lui dire en le recevant.

— Ah ! ça monsieur le curé, êtes-vous bien sûr de ne pas être sorcier ? . . .

— Moi, madame ? . . . Mais pas que je sache.

— Alors, dites-moi donc de quel moyen vous vous êtes servi pour convertir mon mari.

— Oh ! mon Dieu ! madame, d'un moyen bien simple . . . je n'ai eu besoin que d'un balai !!!

— D'un balai !!!

— Oui, d'un balai. Mais demandez plutôt au général lui-même.

Alors le brave général raconta à sa femme, en riant de tout son cœur, son duel avec monsieur le curé, la nuit, veille de la Fête-Dieu.

(L'Ange Gardien.)

JEAN DE SORNEL.

— • • • —
Bibliographie
 — o —

— Dans sa dernière chronique littéraire de la *Revue d'Europe et des Colonies* (novembre), M. Ab der Halden mentionne « la brillante discussion de M. l'abbé Amédée Gosselin, sur l'origine du mot Québec, parue dans le *Bulletin du Parler français* », et fait le compte rendu des ouvrages : *Les Noms géographiques de la Province de Québec*, par P.-G. Roy ; *Cent Fleurs de mon Herbiier*, par E.-Z. Massicotte ; *Le Saint-Laurent historique, légendaire et topographique*, par Alp. Leclaire.

A l'instante prière de la « Propagande du Livre » (bureaux de la *Vérité*, Québec), qui s'est chargée de la vente des *Impressions d'un Passant*, de M. l'abbé Huard, nous reproduisons ce que dit ensuite M. Halden de cet ouvrage :

« Si ces trois volumes sont d'un caractère un peu spécial et s'adressent à un public relativement restreint, le volume de M. l'abbé Huard, de Québec, intitulé *Impressions d'un Passant*, peut être lu par tous ceux qui aiment les notes de voyages. — Quelquefois, le genre est fastidieux. C'est quand le voyageur ne sait ni voir, ni conter. Tel n'est pas le cas de M. l'abbé V.-A. Huard, il nous fait découvrir à sa suite diverses régions américaines du plus haut intérêt, et la manière dont il parle des choses d'Europe, où nous pouvons vérifier ses dires, ne fait qu'augmenter notre confiance en lui. Il est amusant de comparer ces notes d'un Américain en Europe aux récits d'Amérique rapportés par nos globe-trotters. Si nos compatriotes trouvent le plus grand charme à la vieille Europe, M. l'abbé Huard se félicite de tout son cœur d'habiter le Nouveau Continent, et il ne pourrait s'accoutumer à notre vie étroite et inconfortable d'Europe. C'est lui qui parle. Nous essayerons de revenir sur cet ouvrage et de dire à nos lecteurs quelles impressions ce passant a rapportées d'Europe, d'Afrique et d'Amérique. »

Dans sa revue des Revues, M. Halden signale, « dans le *Parler français au Canada*, une brillante étude de M. l'abbé Camille Roy sur les origines de la littérature canadienne et sur Mermet.

Vient de paraître

2e édition

du TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE ZOOLOGIE ET D'HYGIÈNE par l'abbé V.-A. Huard.

Beau volume in-12 de VIII-265 pages, illustré de 202 vignettes dans le texte.

Prix, \$0. 60. — En vente, chez les libraires de Québec et de Montréal. — Dépôt général, à la Propagande du Livre (bureaux de la *Vérité*, Québec.)